

Pour nous canadiens-français, pour nous catholiques ne laissons pas passer le fléau qui vient de nous atteindre, sans faire de sérieuses réflexions sur l'emploi que nous faisons des biens que le ciel nous distribue, dans sa libéralité. N'allons pas fermer les yeux sur nos désordres et sur les causes de nos malheurs, car le Seigneur dans sa justice, nous frapperait plus lourdement encore.

Regardons en face nos ennemis, nous voulons dire le luxe, l'intempérance et tant d'autres désordres qui s'introduisent parmi nous, et alors nous comprendrons pourquoi Dieu nous envoie parfois de si fortes épreuves. Mais rappelons-nous aussi que souvent les justes sont frappés pour les vrais coupables. Le Juste par excellence n'a-t-il pas souffert pour les iniquités du monde !

Entrons maintenant dans quelques détails sur le terrible désastre qui occupe la presse du pays depuis plus de quinze jours : L'inondation.

Dès le huit d'avril, l'eau du fleuve commença à se répandre sur ces rives et à envahir d'abord les îles qui se trouvent en face de Sorel, et la partie la plus basse de Berthier. De cet instant, les eaux montèrent avec tant de rapidité que dès le lundi suivant les maisons et les bâtiments se trouvèrent tellement submergés que les familles furent forcées de se réfugier dans les greniers, pendant que le bétail fut logé sur les fenils. La position d'un si grand nombre de familles était extrêmement pénible, puisque la plupart étaient sans pain, sans feu, à une saison encore très froide. A cette triste nouvelle, plusieurs citoyens de Sorel se cotisèrent et se hâtèrent d'envoyer des provisions aux malheureuses victimes. Le capt. C. L. Armstrong, malgré son âge avancé, loua une chaloupe et se chargea de la périlleuse mission de transporter ces secours jusqu'à Berthier. La somme de 50 piastres souscrite par la compagnie de Richelieu, et celle de \$30 par l'hon. D. M. Armstrong furent ajoutées aux autres secours. Riches et pauvres les reçurent avec empressement et reconnaissance, car tous étaient dans un dénûment complet.

Mais les malheurs déjà éprouvés n'étaient que le prélude de bien plus grands maux.

Mercredi, vers midi le ciel se couvrit de nuages et devint menaçant. Un habitant des îles eut le courage de braver la tempête et vint supplier le président de la compagnie de Richelieu, M. Sincennes, de vouloir bien envoyer un de ses vapeurs à leur secours, l'assurant que la position de la plupart des habitants de ces îles n'était plus supportable. M. Sincennes répondit à regret qu'aucun de ses vapeurs ne pouvait être mis à l'eau.

Le Capt. Laforce, propriétaire du Cygne, plus heureux, put mettre ce vapeur à leur disposition. Mais les éléments étaient conjurés contre les infortunés inondés, et à peine le vapeur eut-il laissé le port que le vent devint si furieux qu'il renversait tout et menaçait d'engloutir le vaisseau et tous ceux qu'il portait.

Cependant ceux qui étaient à bord luttèrent avec tant de courage contre la tempête qu'ils purent se rendre

jusqu'à l'île de Grâce. Mais quel spectacle les y attendait ! quelles scènes terribles se passèrent sous leurs yeux ! Les maisons ne pouvaient plus mettre à couvert leurs propriétaires, les granges ne pouvaient plus servir d'abris aux animaux ! Le vent renversait tout, la vague entraînait tout ! Des hommes, des femmes, des enfants de tout âge disparaissaient dans les flots et luttèrent en vain contre l'élément en furie. D'autres parvenaient à saisir des branches d'arbres et s'y attachaient de toute la force de leur volonté, et faisaient entendre des cris de détresse !! Encore si on eut pu les arracher à l'abîme qui les réclamait !! Mais ; hélas ! les efforts surhumains, le dévouement des courageux navigateurs était inutile pour la plupart !!

Ajoutez à cette scène déjà si navrante l'arrivée d'une nuit noire et glacée par l'ouragan !

Vers onze heures deux steamboats de la compagnie du Richelieu arrivèrent au secours du premier, ayant à leur bord deux prêtres, M. le Dr. Cadieux et plusieurs citoyens.

Nous nous sentons incapables de décrire les scènes déchirantes qui brisèrent le cœur de ceux qui étaient accourus au secours de ces infortunés pendant cette nuit lugubre !

Pour plus amples informations nous renvoyons nos lecteurs à l'éloquent discours du Juge Loranger, prononcé à une assemblée publique tenue à Montréal, et que nous publions dans nos colonnes d'annonces de ce jour.

Quant à nous qu'il nous suffise de dire que la tempête du douze a porté le deuil dans des centaines de familles, a semé la ruine dans plusieurs paroisses des environs de Sorel, sur les îles du Pads, du Moine, de Grâce, de Madame, et une partie de Berthier.

D'autres localités ont aussi éprouvé des dommages considérables par suite de la même tempête.

Aux Trois-Rivières, à Nicolet, à St. Grégoire, à Bécancour, à Gentilly, à la Baie du Febvre, à St. Thomas de Pierreville, les accidents ont été partout les mêmes. Des maisons, des granges, des hangars renversés, des animaux périés ; tout cela se compte par centaines, par milliers. Ajoutez à cela les meubles, les voitures, les grains, les fourrages, les instruments aratoires qui ont disparus sous les eaux, les clôtures qui n'existent plus sur les terrains qui ont été submergés et vous aurez une faible idée des pertes énormes souffertes par ces localités. Dans St. Grégoire seul, on estime à 25 000 piastres les dommages encourus ; à Bécancour plus de 200 bâtisses, maisons et granges ont été renversées.

Cette calamité va peser bien lourdement surtout sur la classe agricole de ces localités. Privés de leurs bêtes de travail, de grains de semences, d'instruments aratoires et de tout ce qui est nécessaire à leur subsistance, que vont-ils devenir si des secours abondants ne leur sont promptement distribués ?

Nous apprenons avec plaisir que Québec, Montréal, St. Hyacinthe, Sorel, ont déjà souscrit des sommes considérables et continuent de mettre à contribution la charité de toutes les classes. Nous espérons que les campagnes suivront un aussi louable exemple, et